

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 29 octobre 2020

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE : LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

La proposition de loi permettant le prolongement et l'extension de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été adoptée mardi 13 octobre 2020 en séance publique au Sénat. Hier, mercredi 28 octobre, la commission mixte paritaire (CMP) a trouvé un accord sur cette proposition de loi. Cette commission autorise une augmentation dérogatoire par décret du nombre de territoires concernés par l'expérimentation, un élargissement que réclamaient beaucoup de députés et sénateurs. Le président du conseil départemental doit donner son accord pour qu'un territoire se porte candidat à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ». Le Sénat examinera les conclusions de la CMP le 4 novembre 2020.

« On ne peut pas imposer au département de participer financièrement à une expérimentation qui ne serait pas cohérente avec la politique qu'il définit librement en matière d'insertion », a indiqué la rapporteure au Sénat, Frédérique Puissat (LR).

Le département de Loir-et-Cher, par la voix de son président Nicolas Perruchot, renouvelle son total engagement autour de ce projet : « En tant que chef de file des solidarités, le département est le premier acteur engagé aux côtés des personnes en recherche d'emploi au niveau local. Le département a déjà initié de nombreux projets dont Job41 pour accompagner les bénéficiaires du RSA, et désormais tous les Loir-et-Chériens. Face à l'explosion du nombre de ces bénéficiaires, en raison de la crise sanitaire, face à la précarisation d'une partie de la population, tous les dispositifs permettant aux personnes de retrouver de façon pérenne une activité doivent être soutenus. La collectivité départementale s'engage en faveur d'un territoire zéro chômeur. »

Lancée en 2016 au niveau national, l'opération « Territoires zéro chômeur de longue durée » expérimentée sur dix zones géographiques a permis le retour au travail de 920 personnes. Le dispositif consiste à réorienter les fonds publics prévu pour indemniser les chômeurs de longue durée. Ces fonds servent ainsi à financer les emplois en CDI au SMIC ; cela crée de l'activité sur le territoire.

Toute notre énergie, en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales, est dirigée vers l'accession à l'emploi.

Le Loir-et-Cher, reconnu pour son efficacité en matière d'aide au retour au travail, accentue encore son action et mobilise toutes ses forces pour l'emploi en Loir-et-Cher. La collectivité apporte un appui technique à la maison de l'emploi du blaisois (MdEB) dans la mise en œuvre de cette expérimentation.